

DÉCLARATION DE DAKAR SUR LE DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE

PRÉAMBULE

Lors de la réunion du Consortium de PARIS21 qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 16 au 18 novembre 2009, les participants ont unanimement réaffirmé qu'un système statistique fiable et efficace constitue un élément fondamental de la bonne gouvernance ; ils ont également rappelé que, pour être en mesure de fournir les données nécessaires au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, il est indispensable d'agir rapidement. Tout en reconnaissant que de grands progrès ont été accomplis depuis 2000, le Consortium a souligné qu'il reste beaucoup à faire pour concrétiser l'ambition du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS). Des mesures concertées et coordonnées doivent être prises pour utiliser plus efficacement les données statistiques, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et de renforcer et pérenniser les capacités des systèmes statistiques, notamment dans les pays en développement. Le soutien à la compilation, la publication et l'utilisation des statistiques relève d'une responsabilité collective pour que, selon les termes de la Déclaration du Millénaire, « la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité entière ».

VALEURS ET PRINCIPES

Le Consortium a appelé tous les partenaires à affirmer que les statistiques officielles sont un bien public et que leur production et leur diffusion sont l'une des missions essentielles de chaque gouvernement. Afin de renforcer leur crédibilité et leur responsabilisation, les gouvernements doivent soutenir et développer leurs systèmes statistiques en appliquant les principes fondamentaux de la statistique officielle définis par les Nations Unies, ainsi que divers autres déclarations et codes adoptés à l'échelon régional. En outre, le Consortium a demandé à tous les acteurs du développement de la statistique de s'engager à respecter les quatre principes suivants :

1. **Tous les pays doivent être encouragés et aidés à déterminer leurs propres priorités en intégrant les besoins des utilisateurs et à définir eux-mêmes leur processus de développement statistique en partant de la collecte jusqu'à la diffusion tout en respectant les normes de qualité internationalement reconnues.**
 2. **Tous les partenaires doivent promouvoir le développement de systèmes et méthodes statistiques permettant d'anticiper et de satisfaire les besoins nouveaux en matière de données, d'où qu'ils proviennent.**
 3. **Les mesures prises pour améliorer les statistiques doivent avoir pour but de soutenir, renforcer et pérenniser les institutions et offices en charge des systèmes statistiques nationaux.**
 4. **Les partenaires du développement doivent contribuer au renforcement des capacités et à la meilleure utilisation des systèmes statistiques des pays en développement, conformément au programme d'action d'Accra.**
-

APPEL A L'ACTION

Le Consortium appelle tous les partenaires à agir dans cinq domaines clés :

1. **D'ici à 2014, la préparation des plans stratégiques devra avoir laissé place à leur mise en œuvre, soutenue par des financements durables et des compétences techniques adaptées. De ce fait :**
 - a. **tous les pays s'étant engagés à améliorer leur système statistique auront pu mettre en œuvre leur stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ;**
 - b. **l'assistance au développement sera apportée dans le cadre de SNDS adoptées à l'échelon national, en respectant le principe d'alignement défini dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.**

Des progrès significatifs ont été accomplis en termes de renforcement des systèmes statistiques nationaux, particulièrement dans les pays en développement, à la faveur du MAPS et de différents processus régionaux. Il est communément admis qu'il appartient à chaque pays de définir ses propres priorités de développement

statistique, par le biais de la préparation d'une SNDS. Mais il est temps aujourd'hui de passer de la préparation à la mise en œuvre.

2. Les gouvernements et les partenaires du développement doivent, d'ici à 2014, assurer que tous les grands programmes statistiques mondiaux seront dotés de moyens financiers et techniques durables.

Le système statistique international repose sur trois grands piliers : les systèmes statistiques nationaux qui sont pilotés, gérés et largement financés par chaque gouvernement ; une gouvernance statistique internationale à l'origine de la fixation de normes ; des programmes statistiques à l'échelle mondiale qui doivent être intégrés le mieux possible dans les programmes nationaux. Ces trois composants sont essentiels et ils devront être soutenus et développés au cours des cinq prochaines années.

3. Afin d'assurer une coordination plus efficace à tous les niveaux d'ici à 2014 :

- a. les mécanismes internationaux et régionaux de coordination et de coopération doivent être plus performants et prendre en compte les besoins et priorités des pays en développement et des processus d'intégration ;**
- b. avec l'assistance des partenaires du développement, les gouvernements doivent constituer des partenariats nationaux pour la statistique, partout où ce type de partenariat n'est pas encore mis en place.**

La coordination internationale et nationale des programmes statistiques doit être renforcée, comme il convient d'améliorer les échanges entre les producteurs et principaux utilisateurs de statistiques à tous les niveaux, en s'appuyant dans la mesure du possible sur les institutions, les partenariats et forums existants.

4. D'ici à 2014, les systèmes statistiques de tous les pays devront mieux répondre aux besoins des utilisateurs, et être efficaces, économiquement rentables, et basés sur les résultats, tout en respectant les principes d'indépendance et d'intégrité.

Les responsables des instituts officiels de la statistique ont un rôle capital à jouer pour garantir la qualité et l'intégrité des données qu'ils compilent et qu'ils publient. Ils doivent en outre répondre en toute transparence des ressources qu'ils utilisent ainsi que de leurs actions et décisions. Lorsque l'aide au développement est apportée pour contribuer au renforcement des capacités statistiques, cette responsabilisation est encore plus indispensable.

5. D'ici à 2014, la communauté internationale devra soutenir un programme de recherche et développement visant à moderniser les outils et technologies statistiques, et encourager leur utilisation notamment dans les pays en développement.

Les activités statistiques – à savoir la compilation et la manipulation de grands ensembles de données – ont connu une évolution majeure au cours des dernières années grâce à l'essor des technologies de l'information et de la communication. Toutefois, dans nombre de pays, les procédures statistiques de base n'ont que peu évolué. La mise au point d'outils plus performants est une réelle nécessité, tout particulièrement pour la collecte, l'analyse et la présentation des données. Il est également indispensable de concevoir des méthodes fiables qui soient économiquement supportables par les petits pays.

MISE EN ŒUVRE

Afin de concrétiser la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar, le Consortium a proposé le plan d'action suivant :

1. Le secrétariat de PARIS21, en collaboration avec d'autres partenaires, assurera le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar. Il élaborera et publiera un rapport annuel sur les progrès accomplis ;
2. Une réunion du Consortium est programmée avant la fin 2014 dans le but de faire le point et de rendre compte des progrès de la mise en œuvre de la Déclaration ;
3. Tous les membres et partenaires du Consortium s'engagent à poursuivre la promotion de la statistique et à mobiliser des ressources pour mettre en œuvre la Déclaration ;
4. D'ici la fin 2010, la Déclaration de Dakar sur le développement statistique sera officiellement présentée à tous les organismes et institutions compétents.